

**ABONNEMENT.**

**Saumur :**  
 Un an . . . . . 30 fr.  
 Six mois . . . . . 16  
 Trois mois . . . . . 8  
**Poste :**  
 Un an . . . . . 35 fr.  
 Six mois . . . . . 18  
 Trois mois . . . . . 10

**On s'abonne :**

**A SAUMUR,**  
 Au bureau du Journal  
 ou en envoyant un mandat  
 sur la poste,  
 et chez tous les Libraires.

**POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE**

**L'ECHO SAUMUROIS**

**JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS**

**BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.**

**INSERTIONS.**

Annonces, la ligne . . . 20 c.  
 Réclames, — . . . . . 30  
 Faits divers, — . . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
 Du droit de refuser la publication  
 des insertions reçues et même payées,  
 sauf restitution dans ce dernier cas;  
 Et du droit de modifier la rédaction  
 des annonces.

Les articles communiqués  
 doivent être remis au bureau  
 du journal la veille de la repro-  
 duction, avant midi.  
 Les manuscrits déposés ne  
 sont pas rendus.

**On s'abonne :**

**A PARIS,**  
 A l'AGENCE HAVAS  
 8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis cen-  
 tral. — L'abonnement doit être payé d'avance.

**Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.**

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-  
 bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**SAUMUR**

**1<sup>er</sup> Février 1883.**

**Chronique générale.**

**CONSEIL DES MINISTRES.**

M. Fallières a reçu hier matin M. Devès et l'a prié de convoquer à trois heures le conseil des ministres, pour délibérer sur le point de savoir si le gouvernement demandera la remise du débat ou si un autre ministre sera chargé de prendre la parole pour permettre à la discussion de se poursuivre aujourd'hui devant la Chambre. Après avoir conféré ensemble, M. Devès s'est rendu à l'Élysée où il a eu une entrevue avec le Président de la République.

Si M. Fallières ne peut pas se rendre à la Chambre, c'est très-probablement M. Devès qui sera chargé, par le conseil des ministres, de terminer aujourd'hui le discours du président du conseil. M. Madier de Montjau répondra à M. Devès. Il se pourrait que la discussion générale fût close après le discours de M. Madier de Montjau. Toutefois, on prête à M. Martin-Feuillée l'intention de répliquer à M. Madier de Montjau.

Le général Campenon s'est décidé, paraît-il, à accepter le portefeuille de la guerre. Il a mis à cette acceptation des conditions qu'il a exposées à M. Fallières dans un entretien que le président du conseil a eu avec lui mardi matin.

M. Fallières a présenté le général Campenon au Président de la République, qui a adhéré aux réserves formulées par l'ancien ministre du cabinet Gambetta.

Le ministre de la marine est plus difficile à trouver.

Des démarches ont été faites auprès de l'amiral Peyron et de l'amiral Cloué; aucune n'a réussi. M. Charles Brun, sénateur du Var, est également très-hésitant. Il va fal-

loir, sans doute, se rabattre sur un député radical des colonies qui se montrera peut-être moins dégoûté.

M. Tissot, notre ambassadeur à Londres, refuse le portefeuille des affaires étrangères, objectant le mauvais état de sa santé.

Il est question de M. Challemeil-Lacour, qui, par ses antécédents de famille, est tout à fait en situation de représenter dignement la France auprès des grandes cours européennes.

Nous tenons de source certaine, dit l'Action, que si les Chambres votent la proposition Fabre, beaucoup d'officiers généraux, se plaçant à un point de vue exclusivement militaire, protesteront contre la mesure inqualifiable dont seront l'objet le général duc d'Aumale, et le colonel duc de Chartres.

**L'INDISPOSITION DE M. FALLIÈRES.**

M. Fallières avait passé la soirée de lundi et une partie de la nuit à préparer son discours. Il était très-fatigué quand il est venu à la Chambre.

Il était depuis une demi-heure à la tribune quand il éprouva un véritable malaise; mais il espéra le surmonter et attendit, avant de se retourner vers le président, pour le prier de demander à la Chambre de suspendre la séance.

M. Fallières se retira dans le bureau réservé aux ministres; il y fut rejoint aussitôt par M. Labuze, qui lui donna les premiers soins.

On a parlé de congestion, ce n'est qu'un faux bruit.

Les amis de M. Fallières espèrent qu'il pourra aujourd'hui terminer son discours.

Le National publie, sous toutes réserves, la nouvelle suivante:

« Le général Campenon ferait aujourd'hui à la Chambre une déclaration dans laquelle il affirmerait que l'armée ne serait nullement

émue de l'application de la loi aux Princes, même s'il s'agissait du retrait de leur grade. Nous donnons cette nouvelle sous toutes réserves.

» On assure à la dernière heure, que le général Campenon, dans une entrevue qu'il aurait eu hier matin avec le Président de la République, aurait définitivement accepté le portefeuille de la guerre qui lui avait été offert.

Le Paris, au contraire, assure que le général Campenon a définitivement refusé.

La santé de M. Fallières. — Voici le bulletin de santé de M. Fallières, daté d'hier:

« Très-bonne nuit. L'indisposition a suivi son cours. Ce matin, forte courbature générale. »

Aucune arrestation n'a été opérée en province au sujet des complots légitimistes, comme se plaisent à l'annoncer plusieurs journaux.

La raison est bien simple: c'est qu'il n'y a pas de conjurés.

**Nous lisons dans le Clairon :**

« Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! »  
 A Shang-Hai se trouve un observatoire dirigé par un des savants les plus distingués de ce temps, le P. Chevrier, de la Compagnie de Jésus.

Tous les navires, quelle que soit leur nationalité, russe, anglaise, américaine ou autre, communiquent leurs observations météorologiques à cet observatoire, qui est le meilleur de tout l'extrême orient.

Seule, la France fait exception, et les navires français, par haine du Jésuite, s'adressent à l'observatoire du Japon, dont le directeur est... Prussien.

Belle chose, le patriotisme républicain !

Si les Chambres votent un des infâmes

projets qui expulseraient de l'armée française et de la France les princes d'Orléans, il faudra expulser aussi de Versailles tous les tableaux qui remplissent la galerie du Maroc, et retracer l'histoire glorieuse de ces fils de France mêlée à l'histoire de l'armée française: Nemours à Constantine, Joinville à Tanger, Aumale à la prise de la Smalah... Se figure-t-on un visiteur, français ou étranger, en face de ces combats de héros, rendus vivants sous le pinceau de Delacroix ou d'Horace Vernet! S'il demande quelle récompense la nation a su donner à ces jeunes chefs qu'il voit au premier rang dans la bataille, entraînant leurs soldats enivrés de bravoure, il faudra qu'on lui réponde: ces intrépides et ces vaillants, ces victorieux ont été dégradés et chassés de l'armée de la France... Ainsi l'a voulu la République! (Le Clairon.)

**Nous lisons dans la chronique de l'Action :**

« J'ai reçu des nouvelles du complot royaliste.

» La police aurait découvert dans l'Ouest les chevaux blancs que M. de Marcère voulait offrir naguère, par souscription nationale, à M. le comte de Chambord.

» Va-t-on les donner au chef de l'État, passablement démonté par le temps qui court?

» On m'annonce, d'autre part, qu'un agent aurait trouvé, dans les casiers d'un bouquiniste, établi le long des quais, une série d'imprimés appelant les conservateurs aux armes.

» Examen fait, il a été reconnu que ces imprimés n'étaient que des articles découpés dans Paris-Journal et signés Schnerb.

» — Quoi! Schnerb, le directeur actuel de la sûreté générale?

» — Lui-même.

» — Il est méconnaissable.

» — Et tout aussi peu reconnaissant. »

**32 Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

**LA DETTE DES ROBERT**

PAR M<sup>lle</sup> MARTHE LACHÈSE.

**Deuxième Partie.**

**IX — (Suite)**

Il prit un second parchemin, le regarda un instant comme si, tout à coup, le courage faiblissait en lui à la pensée de ce que son cœur allait épancher sur cette pauvre feuille; enfin, il écrivit:

A la marquise de Val-Chaumont, au château de Val-Chaumont, près Vendôme.

« Ne me cherchez plus loin de vous, ma bien-aimée. Quand vous lirez ces lignes, je serai près de vous pour ne plus jamais vous quitter, même un seul instant. Vos yeux ne me verront pas, mais votre âme sentira ma présence et, si notre divin Maître le permet, je lui apporterai la douceur et la consolation. N'est-ce ce point assez vous dire?... Ne comprenez-vous pas?... Ce n'est que quand elle est soumise à des chaînes mortelles qu'une âme peut agir ainsi. Les miennes seront brisées demain. Lucile, regardez le ciel où je vais vous attendre... Ne pleurez pas: la vie est plus courte qu'un rêve. Oh! si je pouvais vous dire tout ce que, dans ce

moment, je sens de respect, de pitié, d'amour inexprimable pour vous, ma Lucile, dont le Seigneur avait fait la moitié de ma vie!... Demandez-le à votre cœur: lui seul peut vous révéler le mien.

» Élevez notre enfant dans des sentiments dignes des noms qu'il porte. Qu'il soit pur, généreux, dévoué. Répétez-lui que noblesse oblige et baptême encore plus. Faites-en un vrai chrétien, ce mot dit tout. Je sais, d'ailleurs, en quelles mains je le remets en le laissant entre les vôtres. Ma dernière pensée sur la terre sera pour lui et pour vous.

» Je vous recommande les Plomereuc qui se trouvent maintenant à Champtoceaux. Envoyez-leur une somme d'argent capable de les faire vivre sans peine. Aimez-les, ma Lucile, aimez-les d'autant plus que leur bien va vous coûter davantage. Et, pourtant, songez-y. Je dois au chef de cette famille ma vie et celle de tous les miens, tandis que lui ne nous devait rien: c'est donc encore de leur côté que la plus grande générosité demeure.

» Faites parvenir au village des Beni-Ouched, où je suis, trois cents duros que je dois à une femme âgée nommée Aïda, cent cinquante duros que je dois également à un Kabyle appelé Ben-Salem, et cinq cents duros contre lesquels je pense que vous pourrez obtenir mon corps. Si mon vieil ami, le général Bouloy, vit encore, donnez-lui quelques-

unes de mes armes. Distribuez des souvenirs à ceux qui nous sont chers.

» Et maintenant, je vous remets, vous et mon fils, entre les mains de la sainte Vierge, consolatrice de toutes les afflictions. J'ai communié l'avant-veille du jour où j'ai été fait prisonnier. Je meurs tranquille, avec une entière confiance, parce que j'espère toutes grâces des mérites de notre divin Sauveur. Soyez en paix aussi. Je vous bénis, je bénis notre enfant, je bénis nos serviteurs. Ah! ma Lucile, que Dieu, qui va recevoir mon âme, me remplace pour vous: Lui seul peut vous aimer davantage... »

Le jour commençait à se voiler. Il fallait profiter des rayons que laissait passer avec avarice l'étroite fenêtre du hangar. Le marquis colla ses lèvres sur la lettre qu'il venait d'achever comme s'il avait voulu mettre dans ce baiser quelque chose des dernières effusions de les navrantes douceurs lui étaient refusées: il tourna les yeux vers Plomereuc. Le jeune homme était assis et s'occupait par désœuvrement à tresser une petite corde en paille. M. de Val-Chaumont saisit un couteau placé près du pain grossier qui, depuis le matin, faisait leur nourriture et trancha une mèche de ses cheveux. Il la glissa dans la lettre qu'il venait de plier pour la marquise et, sur une dernière feuille de parchemin, il écrivit:

A Jean-Louis Plomereuc, fusilier au 47<sup>e</sup> de ligne.

« Il est vrai, Jean-Louis, un intérêt sacré t'arrache à tes ennemis, te conserve la vie, te rend à la liberté. Cet intérêt si précieux que, devant lui, les autres questions s'effacent, c'est le bonheur de ta pauvre mère qui ne possède plus que toi ici-bas. Hâte-toi de retourner près d'elle. Reste toujours digne d'elle et de ton père, de ce martyr de la charité dont j'ai baisé le front glacé par la mort. Tu as adouci, tu as consolé, tu as réjoui les jours de ma captivité. Merci, mon pauvre enfant. Garde-toi de le montrer faïble quand tu apprendras enfin le secret que je dois te cacher aujourd'hui. Remercie Dieu, au contraire, d'avoir donné au comte de Robert le moyen de se dévouer à son tour, et, si tu pleures, demande à ta mère de te répéter la grande parole qu'elle disait devant le cadavre de ton père: Il le devait!... »

» Au revoir dans le ciel. Je t'embrasserai demain, quand nous nous séparerons. Au jour où tu connaîtras la vérité, tu sauras que, dans ce baiser, était venue à toi une profonde et tendre bénédiction. »

Alors, il dit au soldat:

— Tu as fait une corde, cela se trouve bien. Allonge-la encore un peu, puis tu me la jetteras.

— Elle n'est guère solide, répondit Plomereuc, quand il lui lança les pailles entrelacées.

## BULLETIN FINANCIER.

Paris, 31 janvier.

La Bourse s'est retournée, aujourd'hui c'est la baisse qui l'emporte d'abord, les cours s'améliorent cependant vers la fin de la séance.

On tient le 3 0/0 à 78.20; l'amortissable à 79.20; le 5 0/0 à 115.20.

L'activité des négociations faisant défaut sur le Crédit Foncier, il y a une légère réaction à 1,250. Les obligations foncières nouvelles sont des plus recherchées et leurs prix semblent très-soutenus.

Le public capitaliste estime avec raison qu'il est peu de valeurs aussi solides et offrant autant de chances de plus-value que les obligations foncières.

Les sociétés dont les titres sont très-dépréciés n'ont plus aucune influence auprès du public et leur marché est nul. Dans ce nombre, nous comptons la Banque Nationale, la Banque Parisienne et la Société Nouvelle.

La Générale est calme à 568.75.

La situation particulière de la Compagnie Parisienne du Gaz amène des ventes même à des cours déjà très-dépréciés, c'est-à-dire à 1,490.

Bon courant sur la Foncière de France et d'Algérie à 470. C'est un excellent placement.

Le Lyonnais fait 555.

Nos chemins conservent assez de fermeté : Nord, 1,765; Orléans, 1,215; Lyon, 1,495.

## Chronique militaire.

Une importante promotion d'officiers généraux était prête, lorsque M. le général Billot a quitté les affaires. Elle comprenait trois généraux de division et quatre généraux de brigade.

Son successeur l'augmentera probablement, dit le *Progrès militaire*.

### LES PERMISSIONNAIRES MALGRÉ EUX.

On lit dans l'*Indépendant d'Indre-et-Loire* :

« Depuis quelques jours on a pu remarquer que la gare de Tours était encombrée de soldats en petite tenue, porteurs de la musette en toile des permissionnaires.

Ces hommes sont en général permissionnaires malgré eux, car des ordres venus du ministère de la guerre ordonnent de faire partir *discrettement* en congé le tiers environ de l'effectif pour des raisons d'économie.

La circulaire ministérielle est formelle; jusqu'au 31 mars, des soldats, caporaux et sous-officiers, dans une proportion de 20 pour cent de l'effectif entretenu, doivent être envoyés dans leurs foyers.

Chaque corps est tenu d'effectuer des journées d'absence (lisez d'économies) et le 9<sup>e</sup> corps, pour sa part, n'est pas taxé à moins de 400,000 journées pour le trimestre commencé.

Le piquant de l'affaire, c'est que beaucoup des hommes envoyés en permission avaient sollicité précédemment quelques jours de congé et qu'on les avait rejetés très-loin au nom de leur peu de temps de service et d'une foule de raisons militaires de premier ordre; mais la plupart d'entre eux sont fort ennuyés de ce congé forcé à un moment où les travaux des champs ne les réclament pas et où, par suite de la morte-saison, ils

Le marquis attacha ensemble les trois lettres en ayant soin de cacher les noms de la marquise et de Jean-Louis et de faire paraître au contraire celui du général Vallée.

— Voici le message, dit-il. Je vais te l'envoyer. Cache-le avec soin et ne le confie à personne. Il faut que toi-même le remettes au général.

— Je vous le promets, mon officier, répondit Plomereuc frappé du recueillement et de la gravité solennelle qui s'étaient répandus sur les traits du marquis.

— Faisons la prière, maintenant, puis endormons-nous, dit M. de Val-Chaumont. Il est possible que, demain, on vienne nous chercher de bonne heure.

Le soleil se levait à peine que, déjà, une rumeur annonçait le rassemblement prochain de la djemaa. Rarement cette réunion avait été appelée à prononcer sur la vie d'un homme, les *Kanouns* ou codes kabyles n'admettant ordinairement la peine de mort que pour le crime de trahison. C'était donc un cas exceptionnellement grave que celui pour lequel, à la demande de Ben-Maza, la djemaa était convoquée. Les circonstances dans lesquelles la dechera allait se faire représenter ajoutaient encore à l'émotion que la seule cause de la délibération aurait suffi à produire. La chute de Constantine dont les détails, longuement racontés par l'amin, s'étaient transmis depuis la veille; la lutte

savent qu'ils vont être une charge pour leurs parents. Mais le ministre a parlé: il faut à tout prix faire des économies, et comme toujours ce sont les effectifs qui paient.

« Voilà où nous en sommes. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Nous lisons dans le *Progrès militaire* :

« Avant l'expédition de Tunisie, la garnison de Saumur se composait de deux compagnies d'infanterie. Le ministre de la guerre a donné des ordres pour que cette garnison soit reconstituée à bref délai par un régiment du 9<sup>e</sup> corps. »

Notre confrère est tout-à-fait mal renseigné: avant l'expédition de Tunisie, la garnison du château de Saumur ne comprenait pas deux compagnies d'infanterie, ni même une complète.

Hier, nous n'avons reçu que 75 hommes, et il n'est pas vraisemblable qu'actuellement le 43<sup>e</sup> de ligne, avec son effectif, puisse nous en fournir davantage.

### PROMOTIONS DANS L'ARTILLERIE.

Par décret du 23 janvier, sur la proposition du ministre de la guerre, sont promus au grade de lieutenant, pour occuper des emplois de lieutenant en 2<sup>e</sup>, les lieutenants d'artillerie, dont les noms suivent, qui ont accompli deux années d'exercices dans leur grade (pour prendre rang du 20 janvier 1883):

MM.

Helmstetter (Charles), du 9<sup>e</sup> régiment, détaché pour suivre les cours de l'École d'application de cavalerie, à Saumur.

De Leusse (Guy), du 22<sup>e</sup> régiment, détaché pour suivre les cours de l'École d'application de cavalerie, à Saumur.

Chevillat (Thomas), du 24<sup>e</sup> régiment, détaché pour suivre les cours de l'École d'application de cavalerie, à Saumur.

Au moment où ont lieu les opérations relatives à l'appel de la classe 1882, il paraît utile de présenter (ou de renouveler) les observations suivantes :

Aussitôt après le tirage ou la tournée de révision, un grand nombre de jeunes gens font ou font faire des démarches pour être affectés à un régiment de leur choix en vue principalement d'être en résidence aussi près que possible de leur domicile. Beaucoup s'adressent directement au ministre, quelquefois à plusieurs reprises, et souvent après avoir écrit au commandant de recrutement qui leur a donné des renseignements exacts, mais qui ne les satisfont pas au point de vue de leurs intérêts.

Le ministre transmet, « pour la suite à donner », au général commandant la région de corps d'armée; c'est une fin de non recevoir, mais la transmission suit son cours, au général commandant la subdivision, puis au commandant de recrutement; celui-

qui avait failli avoir lieu entre les Kabyles et les prisonniers; les prétentions que Ben-Maza et Ben-Salem cherchaient à appuyer par des menaces et des injures; les récits fantastiques d'Aïda qui ne craignait pas plus d'engager l'avenir que de dénaturer le passé, tout concourait à jeter dans les esprits la haine, l'incertitude, l'effroi et la fureur. Chacun apportant plus ou moins des dispositions, et tous, une fois réunis, s'excitant mutuellement de manière à leur faire atteindre leur plus violent degré, on peut se faire une idée de la confusion et de la brutalité qui devaient régner ce jour-là dans la djemaa kabyle.

A midi, elle était complètement réunie. Au fond de la salle, sur une sorte de banquettes, était assis l'amin-el-oumena, venu pendant la nuit. L'amin de la dechera se tenait à sa droite, cinq oumena voisins se trouvaient près d'eux. Les hommes de la dechera se pressaient dans la salle, les uns assis par terre, les autres debout, marchant, gesticulant, criant et s'animant de plus en plus.

Bientôt, sur un ordre des oumena, on introduisit les prisonniers. A leur vue, ce furent des vociférations qui, au bout d'un instant, se changèrent en un silence complet. L'amin-el-oumena avait fait un signe, la délibération commençait. Afin que tous pussent y prendre part, elle se faisait en berbère et le marquis répondait non-seulement pour lui-même, mais aussi pour Plomereuc, auquel

il rend compte généralement qu'il a déjà eu occasion de donner à l'intéressé tous les éclaircissements voulus, et l'œuvre de transmission est reprise en sens inverse.

En vue de supprimer pour les bureaux du ministère et des états-majors le travail inutile que causent ainsi les démarches d'un jeune homme qui s'agit dans le vide, toutes les demandes du genre indiqué ci-dessus devraient être retournées purement et simplement à leurs auteurs, avec une fiche préparée d'avance et portant :

« S'adresser au commandant du bureau de recrutement de la subdivision. »

Cet officier supérieur fera le nécessaire suivant le cas, soit en fournissant les renseignements demandés, soit en donnant la solution voulue, soit enfin en transmettant à qui de droit, suivant les prescriptions réglementaires. A chacun ses attributions.

### TABLEAU de répartition des classes dans les armées active, territoriale et les réserves de ces armées.

Du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 1883, les classes astreintes au service sont ainsi réparties :

1. ARMÉE ACTIVE. — Classes de 1877, 1878, 1879, 1880, 1881.

2. RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE. — Classes de 1873, 1874, 1875, 1876, cette dernière étant dite la plus jeune classe de la réserve de l'armée active.

3. ARMÉE TERRITORIALE. — Classes de 1868, 1869, 1870, 1871, 1872, cette dernière étant dite la plus jeune classe de l'armée territoriale.

4. RÉSERVE DE L'ARMÉE TERRITORIALE. — Classes de 1863, 1864, 1865, 1866, 1867, cette dernière étant dite la plus jeune classe de la réserve de l'armée territoriale.

Nota. — Les engagés volontaires, les anciens remplaçants, les hommes qui ont été remplacés ou qui se trouvent, pour quelque motif que ce soit, dans une situation spéciale, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, conformément aux indications de leur livret individuel.

SERONT APPELÉS pour une période d'instruction :

Au printemps de 1883, une partie des hommes de l'armée territoriale (infanterie, génie, artillerie, train des équipages) appartenant aux classes 1870 et 1871.

A l'automne de 1883, les réservistes des classes de 1874 et de 1876, ainsi qu'une partie des hommes de l'arme de la cavalerie des classes de 1870 et 1871 appartenant à l'armée territoriale. Des affiches et avis publiés en temps utile feront connaître les dates des appels.

En Algérie, l'appel du printemps comprendra les hommes de l'armée territoriale des classes 1870, 1872 et 1874, et l'appel de l'automne comprendra les réservistes de toutes armes de l'armée active des classes 1876, 1878 et 1880.

Les conseils municipaux des communes du département se réuniront le dimanche 4 février prochain en session ordinaire. Cette

session pourra durer dix jours; elle sera close le 13 février.

### M. COQUELIN cadet à Saumur.

Demain vendredi, M. Coquelin et M<sup>me</sup> Thénard donneront au théâtre de Saumur une représentation de *l'Avare* et des *Précieuses ridicules*.

Ainsi que nous le disions tout récemment, M. Coquelin cadet est une de nos anciennes connaissances et il a pour ainsi dire débuté sur notre scène, il y a seize ans, avec M<sup>me</sup> Fayolle, alors que les deux jeunes artistes, premiers prix du Conservatoire, accompagnaient à Saumur le célèbre comédien Samson.

A côté de cet habile professeur, M. Coquelin a joué, dans la première quinzaine de novembre 1866, deux fois le rôle de Destournelle de *Mademoiselle de la Seiglière*, et une fois les rôles ci-après: Noël de *la Joie fait peur*, Gontrand de *Silly de Par droit de conquête*, Arnould de la *Famille Poisson*, Durand des *Brebis de Panurge*, Gros-René du *Dépit amoureux*, Gustave de *Bataille de dames*.

Le 23 décembre suivant, M. Coquelin faisait sa rentrée devant le public saumurois; puis il parut dans les belles représentations données à la fin du même mois par deux artistes de la Comédie-Française, M. Leroux et M<sup>me</sup> Arnould-Plessy.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 1867, il joua encore dans sept ou huit pièces, et notamment le rôle de Grinchu des *Bons Villageois*, deux fois représentés.

Au total, environ douze représentations auxquelles concourut M. Coquelin.

En reparaisant sur notre scène, M. Coquelin, aujourd'hui artiste de renom, se rappellera ses premiers pas dans la carrière dramatique.

Il y a seize ans, nous faisons l'éloge du talent de M. Coquelin et nous prédisions au jeune débutant de brillants succès: aujourd'hui, à côté de son frère, il tient une place des plus honorables à la Comédie-Française.

Aucun amateur ne voudra manquer d'aller applaudir, demain soir, le vieil Harpagon et le joyeux Mascarille de Molière.

TERRIBLE ACCIDENT. — Mardi, 30 janvier, vers huit heures et demie, un accident, qui pouvait avoir des suites épouvantables, a mis en émoi tout le bourg de Saint-Léonard, près Angers.

Le train de Montreuil-Bellay, chargé de voyageurs, arrivait à toute vapeur au passage à niveau du chemin Saint-Léonard. Par un retard fâcheux, la garde-barrière, M<sup>me</sup> Capitaine, n'avait pu fermer qu'à demi une des barrières, quand elle aurait dû les fermer cinq minutes avant le passage du train. Un camion, lourdement chargé, trainé par quatre chevaux, se rendait à la carrière de l'Hermitage. Le conducteur voulut passer, M<sup>me</sup> Capitaine s'y opposa. En vain le somma-t-elle deux fois de s'arrêter: le conducteur s'obstinait toujours. M<sup>me</sup> Capitaine allait cependant fermer, quand elle vit tout près la fumée de la locomotive. Affolée, elle

il servait d'interprète.

— Ces hommes doivent vivre, dit Ben-Maza. Ils étaient captifs quand la grande ville a vu tomber ses murailles, ils n'ont pas pris part à l'attaque.

— Ils doivent mourir, répondirent deux Kabyles. Si tu ne les fais pas mourir, amin, c'est que tu n'aimes pas la patrie.

— La patrie ne gagnera rien à leur mort, reprit Ben-Maza, et moi, j'y perdrai cinq cents douros.

— Moi, cent cinquante, ajouta Ben-Salem.

— Moi, j'y perdrai toute la fortune de mes vieux jours, dit Aïda qui se tenait debout contre la porte, l'entrée de la salle des délibérations n'étant permise qu'aux hommes.

— Tais-toi, tu n'as pas la voix ici, lui cria l'amin. Si tu continues à parler, je vais te faire frapper sur la bouche.

La vieille femme, cédant à cette menace, resta silencieuse, les mains posées contre ses oreilles afin de perdre le moins possible des mots qui commençaient à se croiser rapidement. Les arguments des deux parties n'étaient pas difficiles à développer ni à comprendre. L'intérêt d'une part, la représaille de l'autre: l'équilibre seul était à établir. Un Kabyle se leva et raisonna ainsi :

— Ben-Maza est riche, il n'a pas besoin de le devenir plus encore. Ben-Salem, quoique moins fortuné, mange très-souvent du mouton. Je le sais, j'ai gardé son troupeau. Il n'est donc pas si à

plaindre que bien d'autres. Si Ben-Maza et Ben-Salem avaient perdu des chevaux à la bataille, leurs intérêts en souffriraient, et pourtant ils seraient la risée du village s'ils osaient venir se lamenter. Combien plus devraient-ils se taire quand il s'agit de nous venger des roumis ?

Une acclamation parcourut la salle. Le plaidoyer recevait tous les suffrages.

— Prononçons, dit l'amin-el-oumena. Asseyez-vous tous.

Et, quand ils eurent obéi :

— Que ceux qui veulent le rachat des captifs se lèvent, reprit-il.

Ben-Maza et Ben-Salem se dressèrent d'un bond. A l'autre bout de la salle, on vit surgir un vieux berger.

— Au soir d'une bataille, il y a de cela longtemps, j'étais blessé et j'avais soif, dit-il, un roumi m'a donné à boire.

Le marquis tendit de loin la main vers cet inconnu dans le cœur duquel ni le temps, ni la misère, ni la dépendance ne pouvaient étouffer la voix de la reconnaissance et de la justice.

Le vieux berger lui rendit son geste, puis baissa tristement la tête: à l'exception des deux intéressés, il était le seul qui, dans la salle, demandât la vie des prisonniers.

(A suivre.) MARTHE LACHÈSE.

courut chercher son drapeau et se précipita hors de la guérite.

Cependant les chevaux traversaient la ligne. Déjà l'avant-train touchait le premier rail. La locomotive n'était plus qu'à quelques mètres. Malgré tous les efforts des serre-freins, elle n'avait rien perdu de sa vitesse.

Un choc terrible eut lieu. Le cheval de timon fut littéralement lancé à 12 mètres de là, par dessus les barrages, renversant dans le choc un poteau enfoncé de près de 60 centimètres dans le sol. Les trois autres chevaux jetés à terre se relevèrent aussitôt sans blessures. L'avant-train du camion réduit en mille pièces, les jantes des roues brisées, d'énormes plaques de fer et les essieux tordus. Le conducteur, précipité de son siège, se releva sans graves blessures.

Malgré ce choc violent, la locomotive, emportée par sa rapidité, put, quoique désemparée, continuer sa route pendant quelques secondes. Bientôt après, une autre locomotive vint remorquer la première : les voyageurs en furent quittes pour un effroi momentané. Ils venaient d'échapper à une épouvantable catastrophe. On se l'imagine sans peine, si le camion eût été avancé de quelques centimètres de plus sur la ligne, l'énorme charge qu'il portait eût opposé une résistance que la locomotive n'eût pu vaincre sans déraillement.

Une enquête est ouverte : on étudie activement la question de savoir sur qui pèse la responsabilité de cet accident.

(Courrier d'Angers.)

#### ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS.

Dimanche prochain, 4 février, le 464<sup>e</sup> Concert populaire sera donné avec le concours de M. Alphonse Thibaud, pianiste de S. M. le Roi d'Espagne. Voici la notice donnée par *Angers-Revue* sur le jeune et remarquable virtuose :

#### ALPHONSE-NELSON THIBAUD

M. Alphonse-Nelson Thibaud qui vient pour la seconde fois apporter à notre Association artistique d'Angers le concours de son grand talent, est un tout jeune homme, né à Paris, le 16 mars 1861. Son père qui était violoniste lui enseigna les premiers principes de la musique. Dès l'âge de 11 ans, nous voyons le jeune pianiste se produire en public à Bordeaux, dans un concert avec orchestre. — Planté qui eut à cette époque l'occasion d'entendre ce petit prodige engagea ses parents à envoyer leur fils terminer ses études au Conservatoire de Paris. Admis à l'unanimité dans la classe de Marmontel, le jeune Thibaud enleva le premier prix dès la première année.

Après ces brillants succès, il demanda tour à tour des conseils à Planté, Stephen Heller, Saint-Saëns et Rubinstejn.

Bientôt après on l'applaudit dans les principales séances de musique de chambre organisées à Paris, puis les Sociétés musicales de France et de l'étranger sollicitèrent son concours. — L'année dernière, M. Thibaud, appelé par les Concerts populaires de Marseille, eut un tel triomphe qu'il dut rester en cette ville pour rejouer au concert suivant.

Le jeune virtuose vient de faire une tournée triomphale en Espagne, récoltant sur son passage les ovations les plus enthousiastes dignement couronnées par une audience à la Cour, après laquelle il s'est vu conférer l'ordre de Charles III, et en Hollande où le *Waderland* et le *Dayblad*, deux journaux les plus autorisés, lui ont consacré de longs

articles analytiques qui le classent au premier rang des pianistes.

M. Thibaud est à Angers pour une quinzaine de jours. On sait que son jeune frère occupe dignement à notre orchestre la place de violon solo. De là le virtuose voyageur se rendra à Nantes, à Bordeaux, à Londres, à Amsterdam, puis partira pour une grande tournée en Suède et en Norvège, organisée par l'impresario Strakosch.

On n'a pas oublié l'immense succès obtenu l'année dernière par M. Alphonse Thibaud, à l'un de nos Concerts populaires ; nous sommes certains que le pianiste endiablé, comme l'appellent les Hollandais, aura dimanche un véritable triomphe avec le *Second Concerto* de Saint-Saëns, une merveille !  
J. B.

#### TENTATIVES DE DÉRAILLEMENT.

Depuis une dizaine de jours, des malfaiteurs ont essayé, à diverses reprises, de faire dérailler des trains arrivant à la gare de Chinon.

Une de ces tentatives a réussi, dans la soirée du 14 janvier ; mais elle n'a eu aucune conséquence grave.

Plus tard, le ou les malfaiteurs ont repris leur coupable entreprise. Cinq fois et dans cinq nuits différentes, ils ont essayé de déranger une aiguille qui se trouve entre le tunnel et la gare.

Cette aiguille ne peut être dérangée qu'en ouvrant le cadenas qui la maintient en place. Or, on a constaté, nous dit-on, que le cadenas était, non pas fracturé, mais ouvert au moyen d'une clef.

Comment se fait-il que le malfaiteur ait une double clef entre les mains ? Serait-ce quelque ancien employé qui aurait emporté une clef et aurait voulu se venger de son renvoi ? Sur ce point, on n'a aucun indice qui puisse mettre la justice sur la trace du coupable.

Pendant les différentes nuits où ces criminelles tentatives ont été commises, les surveillants ont aperçu plusieurs individus rôdant autour du tunnel ; mais ces hommes ont pris la fuite à l'approche des employés.

La justice continue ses recherches. On suppose que les malfaiteurs habitent Chinon.  
(Journal d'Indre-et-Loire.)

#### NANTES.

Dans la nuit de samedi à dimanche, dit l'*Union Bretonne*, les hauts quartiers de notre ville étaient réveillés par le tambour battant la générale et ce cri sinistre : « Le feu à la prison ! »

A minuit, M. le directeur de la maison d'arrêt fut averti, par un gardien de service, qu'il sortait beaucoup de fumée de la buanderie-séchoir et aussi par les aboiements de son chien de garde, qui répondait au bruit des gardiens, arrivant tous se mettre à la disposition de leur chef.

La partie du bâtiment où le feu s'était allumé se trouve à l'angle des rues Descartes et Deshoulières.

Les premiers secours ont été portés par les gendarmes, quelques instants après par les pompiers et les militaires, qui avaient seuls accès dans la prison.

M. le directeur a fait sortir de leurs dortoirs les femmes détenues, la buanderie se trouvant contiguë à ce quartier.

Le feu a été promptement arrêté et circonscrit dans le séchoir. Autrement, l'incendie pouvait prendre un très-grand développement. Il serait injuste de dire que l'eau a manqué. S'il y a eu un retard de quelques minutes dans le fonctionnement des pompes, cela est uniquement dû à la difficulté de la circulation dans un établissement de l'importance de la maison d'arrêt de Nantes, où il existe un personnel nombreux soumis, dans un semblable moment, à la plus active surveillance.

A deux heures, tout danger était conjuré.

La prison de Nantes est un bâtiment départemental, qui est assuré par plusieurs Compagnies d'assurances. Le dommage s'élève à 40,000 fr. environ.

Nous empruntons les détails suivants à un long article de la *Chronique de l'Ouest*. La scène se passe à Solesmes :

« C'était pendant la nuit du vendredi 12 au samedi 13 janvier, jour et date essentiellement fatidiques. — Minuit venait de sonner à toutes les horloges ; minuit, l'heure des crimes et des fantômes ! Le domestique du monastère des Bénédictins, logé en dehors du cloître, dormait paisiblement, lorsque des coups violents frappés à la porte de sa chambre vinrent l'arracher à son sommeil. L'infortuné, ainsi réveillé en sursaut, frissonne et se demande avec effroi quelle est la cause de ce vacarme. A qui va-t-il avoir affaire ? Sont-ce des malfaiteurs ? Sont-ce des fantômes ? Les spectres ne font pas de bruit : ce ne sont donc pas des fantômes.

— Au nom de la loi, ouvrez ! lui cria-t-on du dehors.

Il saute à bas de son lit et entr'ouvre sa porte : un commissaire de police, escorté par des gendarmes, se présente aussitôt et lui intime l'ordre de faire sortir de l'écurie les trois chevaux qui servent à l'exploitation et de les emmener hors des dépendances du couvent, attendu que le gouvernement éprouve l'urgent besoin d'apposer les scellés sur le local qui sert de logement à ces quadrupèdes réactionnaires.

Pendant que la victime de cette plaisanterie officielle et nocturne galope dans le costume aussi léger qu'inconvenant auquel l'ont réduit le commissaire et les gendarmes — ces protecteurs de la décence et des mœurs — les agents de l'autorité apposent le cachet administratif sur l'écurie du monastère, située en dehors de la clôture du couvent.

La République était sauvée !

L'exploit a naturellement fait grand bruit dans la contrée. Et les propriétaires du voisinage, apprenant que les voitures de l'abbaye se trouvaient sous les scellés, se sont empressés d'aller mettre les leurs à la disposition des moines.

Mais sait-on quel est le personnage qui s'est montré l'un des plus empressés à porter au Révérendissime Père Abbé ses compliments de condoléance ? Nous vous les donnons en cent, nous vous les donnons en mille.

« C'est M. le sous-préfet de l'arrondissement de La Flèche, celui-là même qui avait ordonné l'expédition nocturne que nous venons de raconter.

— Le commissaire et les gendarmes ont eu tort, s'est-il écrié, de prendre mes ordres trop à la lettre. Nous allons, mon Très-Révérend Père, vous rendre vos voitures ; rendez-nous votre estime et croyez bien que je regrette profondément ce qui vient de se passer. »

#### UNE VOIX.

Selon notre promesse, nous donnons aujourd'hui l'extrait de la *Gazette des Hôpitaux*, et le recommandons à l'attention de nos lecteurs. Chacun sait qu'on ne peut jouir d'une bonne santé que si l'estomac fonctionne régulièrement, et qu'il est indispensable de se tenir le ventre libre. Mais bien peu de personnes savent au juste ce qu'il faut faire pour arriver à ce but. Voici ce que dit ce journal, qui est, sans contredit, le premier et le plus impartial de nos organes scientifiques : « On obtient difficilement ce résultat avec des purgatifs salins, poudres, eaux minérales, etc., qui, s'ils purgent un jour, amènent fatalement le phénomène inverse les jours suivants. Les drastiques légers, au contraire, n'ont pas le même inconvénient, et, à ce point de vue, les Pilules Suisses nous paraissent remplir les conditions cherchées. Elles ont des effets certains et assez doux pour qu'on puisse les répéter à de très-courts intervalles ; avec elles, enfin, on obtient l'effet voulu sans produire aucune réaction violente et par conséquent funeste. » Une boîte de 50 Pilules Suisses coûte 1 fr. 50 ; prises une en déjeunant et une en dinant, elles font un bien sensible et tout le monde peut en faire usage.

A cause des jours gras, M. ANJUBAULT, dentiste à Paris, reculera son voyage à Saumur de huit jours, aux 11 et 12 février.

#### Appel aux Poètes.

Un Concours poétique est ouvert à Fécamp (Seine-Inférieure).

Tous les Poètes peuvent y prendre part. Demander le programme à M. E. HÉROUARD, 30, rue Sainte-Croix, à Fécamp (Seine-Inférieure).

#### OPÉRATIONS de BOURSE à TERME en COMPTE à DEMI

CINQUANTE pour CENT ASSURÉS  
dans les BÉNÉFICES

CAPITAL TOUJOURS DISPONIBLE  
AUCUN RISQUE DE PERTES  
S'adresser à LA BOURSE, Journal de Finance,  
10, Place de la Madeleine, Paris.

SANTÉ SANS MÉDECINE NI PURGES NI FRAIS  
PAR LA DOUCE FARINE DE SANTÉ

#### REVALESCIÈRE

qui, depuis 35 ans, guérit les dyspepsies, gastralgies, constipations, phthisie, toux, asthme, fièvres, acidités, flatulences, vomissements, insomnies, diarrhées, anémie, chlorose ; les désordres des nerfs, foie, haleine, vessie et sang ; elle économise 50 fois son prix en médecine. — DU BARRY et C<sup>ie</sup>, Limited, 8, rue Castiglione, Paris, et partout chez les Pharmaciens et Épiciers. (346)

#### Feuilleton de l'Écho Saumurois.

### DEUX HOMMES

Les hommes ont des milliers de lois civiles. Deux lois suffisent pour régler toute la république chrétienne, mieux que toutes les lois politiques : l'amour de Dieu et celui du prochain. La religion est proportionnée à toutes sortes d'esprits.

PASCAL.

Un vieil officier nous racontait ceci :

J'exerçais, il y a une vingtaine d'années, les fonctions d'inspecteur général de gendarmerie. Je m'arrêtai un jour dans une bourgade, au centre de l'Auvergne, pour examiner en détail l'établissement de la brigade, signalée comme insuffisante pour le service, extrêmement pénible en temps de neige. Le logement était moins une caserne qu'une maison de campagne. Sous le drapeau qui agitait sa flamme au-dessus de la porte, le voyageur se serait cru au seuil de la maison du notaire ou du percepteur. Une petite plaque de cuivre, portant les mots : *Sonnette de nuit*, pouvait même faire supposer que les contrevents verts, le toit de tuiles abritaient la demeure du médecin de la localité.

Une cour ombragée d'arbres séculaires précédait

la maison qu'une grille mettait à découvert. A droite était l'écurie, à gauche un vaste jardin distribué entre les gendarmes, qui cultivaient chacun leur part aussi philosophiquement que Cincinnati.

Accompagné du capitaine, je visitai successivement les chevaux, les harnachements, puis les chambres. Chaque gendarme était debout, les talons sur la même ligne, immobile et grave ; dans plusieurs chambres, l'épouse du gendarme, non moins grave et immobile, donnait la main à un enfant déjà rompu aux règles de la discipline, et qui tenait ouverte à la hauteur du front sa petite main, la paume en avant.

Là, point de luxe, mais une excessive propreté. Au-dessus de la cheminée, la carte géographique de l'arrondissement encadrée de précieux renseignements sur les foires et marchés, le chiffre des populations par communes, les voies de communication et autres détails précieux pour un gendarme. Au-dessus de la carte, se voyait un grand portrait aux brillantes couleurs. C'était l'image du gendarme en grande tenue. Le cheval portait haut la tête, humant l'air, dressant l'oreille, prêt à s'élaner. L'attitude du cavalier était chevaleresque. Au-dessous du dessin, se voyait un fer de cheval, entouré de la devise : *Je protège toujours et frappe quelquefois*.

Dans l'une des chambres, je vis, non sans quel-

que surprise, un petit crucifix suspendu à la muraille. Le gendarme chez lequel j'étais semblait avoir dépassé la quarantaine ; son front chauve et tout l'ensemble de sa physiognomie indiquaient la souffrance. Mais cette tête d'honnête homme respirait la franchise, la loyauté, l'honneur et le courage. Si jamais peintre veut personnifier la discipline dans un tableau pour les futures expositions, il ne saurait mieux choisir son modèle que Jean-Pierre Noblat, gendarme à la brigade de X... Sur la poitrine de Noblat se voyait la médaille militaire à côté d'une médaille de sauvetage au ruban tricolore. J'adressai quelques questions au gendarme et j'appris de lui que sa femme tenait un magasin de modes à quelques pas de la caserne ; qu'elle joignait à cette industrie, trop modeste en tel pays, le commerce de la papeterie et des livres d'écoliers ; que cette brave femme avait chez elle ses trois enfants, deux fils en bas âge et une jeune fille ; qu'enfin, à force de travail et d'économies, tout ce monde vivait heureux, simplement et sans ambition.

Le capitaine, après la revue, m'expliqua la présence du crucifix dans la chambre du gendarme. Enfant d'un pauvre laboureur, il avait été élevé par les Frères des écoles chrétiennes, apprenant d'eux la lecture, l'écriture, le calcul et le catéchisme. Cela lui avait suffi pour devenir un bon serviteur de la patrie. De plus, les Frères avaient fait de Nobla

un excellent chrétien, qui plaçait son sabre près du crucifix. Le capitaine ajouta que ce bon gendarme était souffrant à la suite d'une terrible maladie. Étant une nuit à la poursuite de braconniers, échauffé par une course rapide, il s'était précipité dans le torrent pour sauver un homme qui se noyait. L'homme, malgré un évanouissement prolongé, avait été rappelé à la vie ; mais le pauvre gendarme, saisi d'une fluxion de poitrine, était demeuré six mois durant entre la vie et la mort. Sa santé, détruite à tout jamais, était un sacrifice que le brave homme faisait à son prochain.

Après un moment de silence, le capitaine reprit vivement :

— Voici, mon général, une preuve de la naïveté du gendarme Noblat. Se jeter à l'eau, au milieu de la nuit, au mois de décembre, pour sauver on ne sait qui, se faire briser les os sur les rochers par les lames furieuses du torrent, est un acte que réprouve la prudence, mais le gendarme ne calcule pas. Noblat a été mis à l'ordre du jour de la Légion ; il avait gagné la médaille militaire en Afrique, étant brigadier aux chasseurs. Voici, mon général, où l'on ne comprend plus mon gendarme. Celui qu'il avait sauvé d'une mort certaine, sans le connaître, était le baron de Faverolles, dont la fortune se comptait par millions.

Général AMBERT.

(La fin à demain.)

**Théâtre de Saumur.**

LES ARTISTES RÉUNIS  
M. Gustave LELONG, directeur-gérant.

Vendredi 2 février 1883,

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE DONNÉE PAR

**M. COQUELIN cadet**

Et M<sup>me</sup> THÉNARD

De la Comédie-Française,

Accompagnés d'une troupe d'Artistes de Paris

**L'AVARE**

Comédie en 5 actes, de MOLIÈRE.

Distribution :

Harpagon.....	MM. COQUELIN cadet
Maître Jacques.....	Grenet-Dancourt.
Cléante.....	Thomas.
Valère.....	Mayer.
Maître Simon.....	Gaillard.
Laflèche.....	Samson.
Anselme.....	Fournier.
Un monsieur.....	Blin.
Frosine.....	M <sup>me</sup> Thénard.
Elise.....	Wassen.
Marianne.....	Meley.

**LES PRÉCIEUSES RIDICULES**

Comédie en 1 acte, de MOLIÈRE.

Distribution :

Mascarille.....	MM. COQUELIN cadet
Jodelot.....	Samson.
Gorgibus.....	Grenet-Dancourt.
Lagrange.....	Thomas.
Du Croisy.....	Mayer.
Madelon.....	Thénard.
Cathos.....	Wassen.
Marotte.....	Meley.
Un porteur.....	MM. Fournier.
Un violon.....	Gaillard.

Ordre : 1. L'Avare ; 2. Les Précieuses.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 heures.

S'adresser, pour la location, chez M. COURANT, rue de la Comédie, et, pour avoir des cartes à l'avance, chez le Concierge du Théâtre.

**L'ART NATIONAL, Etude sur l'histoire de l'art en France**, par H. DU CLEUZIOU. — 2 volumes illustrés de 20 chromolithographies, 20 grandes gravures hors texte et plus de 800 bois. Prix, broché, 50 francs ; reliure artistique, 100 francs, payables 5 francs par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, éditeur, 33, rue de Fleurus, à Paris.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>,  
rue Jacob, 56, à PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE

Sous la direction de M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

L'élévation des salaires étant progressive et continue, oblige un grand nombre de familles à s'imposer des privations sérieuses pour maintenir l'équilibre de leur budget.

Il y a pour les femmes un moyen d'éviter la dépense causée par la main-d'œuvre : Être sa propre couturière, lingère et modiste, en s'abonnant à la *Mode illustrée*, qui fournit avec les patrons excellents de tous les objets utiles, l'enseignement pratique et théorique de leur exécution.

Un numéro spécimen est adressé à toute personne qui en fait la demande par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN-DIDOT ET C<sup>ie</sup>, rue Jacob, 56, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste en ajoutant un timbre pour chaque trois mois et en prenant le soin de les adresser par lettre recommandée.

PRIX POUR LES DÉPARTEMENTS :

1<sup>re</sup> édition : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; douze mois, 14 fr.  
4<sup>e</sup> édition, avec une gr. coloriée chaque numéro :

3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; un an, 25 fr.  
S'adresser également dans toutes les librairies des départements.

**NOUVEAU PAPIER A CIGARETTES  
PAPIER AMBRÉ**

Plus d'adhérence aux lèvres ni de rupture, plus de nicotine ni d'acreté dans la bouche.

DANS TOUS LES BUREAUX DE TABAC

Vente en gros, 54, rue de Dunkerque, Paris.

Sur demande, envoi franco d'un cahier échantillon.

**LES FRÈRES MAHON** médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, propriétaire-gérant

**COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 31 JANVIER 1883.**

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.		Dernier cours.	Clôture précé.	
3 %	78 40	78 35	Est	710	710	Obligations			Obligat. foncières 1879 3 %	428	428
4 %	79 50	79 35	Paris-Lyon-Méditerranée	1505	1515	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	510	508	Est	358	358
5 %	109 50	109 50	Midi	1040	1043	— 1865, 4 %	525	522	Midi	357	358 50
5 1/2 %	115 35	115 25	Nord	1780	1785	— 1869, 3 %	402	402	Nord	366	366 75
Obligations du Trésor	498	498	Orléans	1200	1210	— 1871, 3 %	390	388	Orléans	362	362
Obligations du Trésor nouvelles	499 50	498	Ouest	770	770	— 1875, 4 %	512 50	514	Ouest	357 50	358
Bons de liq. départementaux	516 50	517	Compagnie parisienne du Gaz	1487 50	1495	— 1876, 4 %	516	516	Paris-Lyon-Méditerranée	365	365
Banque de France	5200	5200	Canal de Suez	2135	2150	Dép. de la Seine, emprunt 1857	239	241	Paris-Bourbonnais	358	360
Comptoir d'escompte	990	990	C. gén. Transatlantique	375	380	Bons de liquid. Ville de Paris	521	518	Canal de Suez	557 50	552 50
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1240	1250			Obligations communales 1879	435	435				
Crédit de France	42 50	35									
Crédit mobilier	320	320									

**CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR**

Ligne d'Orléans (Service d'Hiver)		Ligne de l'Etat (Service d'Hiver modifié depuis le 11 décembre 1882)															
DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.		SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY						MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR									
Heures	Service	Omn. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte matin.	Omn. matin.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.	Omn. soir.			
3 heures 8 minutes	du matin, express-poste.	5 50	9	10 35	1 2	3 15	5 5	7 45	Montreuil-Bellay	6 54	9 50	12 22	2 10	4	5 56		
6	45 — matin (s'arrête à la Poissonnière)	5 58	9 10	10 45	1 18	3 25	5 15	7 55	Brézé, Saint-Cyr-en-Bourg	7 10	10 4	12 38	2 28	4 16	6 19		
8	56 — matin, omnibus-mixte.	6 5	9 19	10 53	1 33	3 33	5 23	8 3	Chacé-Varrains	7 18	10 11	12 46	2 34	4 24	6 23		
1	25 — soir,	6 18	9 34	11 8	1 50	3 48	5 39	8 18	Saumur	7 30	10 21	12 58	2 46	4 36	6 40		
3	32 — express.																
5	15 — omnibus.																
7	36 — (s'arrête à Angers).																
10	24 —																
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.		SAUMUR - NIORT				NIORT - SAUMUR				MONTREUIL-BELLAY - POITIERS venant d'Angers.				POITIERS - MONTREUIL-BELLAY allant à Angers.			
3 heures 26 minutes	du matin, direct-mixte.	Omn. matin.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. matin.	Sem.d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte matin.	Sem.d. soir.	Mixte soir.	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.	
8	21 — omnibus.	5 50	5 5	5 29	5 40	7 4	2 1	8 29	Montreuil	7 4	2 1	8 29	Poitiers	6 2	12 55	7 10	
9	37 — express.	6 21	5 54	6 21	7 20	8 34	3 14	9 50	Loudun	8 9	2 50	9 30	Neuville	6 36	1 30	7 55	
12	48 — soir, omnibus-mixte.	7 5	7 18	8 3	8 15	9 28	4	10 49	Arçay	8 34	3 14	9 50	Mirebeau	7 3	1 59	8 25	
4	44 —	8 0	8 17	9 8	9 45	10 55	4 25	11 17	Mirebeau	9 26	4	10 49	Arçay	7 56	2 53	9 28	
10	24 — express-poste.	9	9 11	10 51	10 51	12 1	4 56	11 54	Neuville	10 55	4 25	11 17	Loudun	8 43	3 17	10 16	
Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.		Niort	10 41	10 50	Saumur	10 21	11 21		Poitiers	10 31	4 56	11 54	Montreuil-Bellay	9 31	3 56	10 48	

Etude de M<sup>e</sup> CH. MILLION, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

**VENTE**

AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,  
Le jeudi 9 février 1883, à 3 heures après midi,

A Saumur, salle des Ventes, rue d'Orléans, n° 55 ;

D'un très-bon Piano en palissandre de la maison Foske et fils aîné de Paris.

Au comptant, plus cinq pour cent applicables aux frais.

Le commissaire-priseur, CH. MILLION. (81)

**A LOUER**

Pour la Saint-Jean prochaine

**MAISON**

Rue de Bordeaux, 15,

Comprenant : salon, salle à manger, six chambres à coucher, greniers, cuisine, servitudes.

Beau jardin bien arrosé.

S'adresser à M<sup>me</sup> BOISSIER, qui l'occupe, ou à M. GODET, place du Marché-Noir.

A CÉDER un fonds de Boulangerie, bien achalandé.

S'adresser à M. GUITTON, Joseph, au Vaudelnay-Rillé. (74)

Etude de M<sup>e</sup> CHICOTEAU, notaire à Loudun.

**A VENDRE**

A L'AMIABLE,

**LA BELLE TERRE**

DE LA ROCHE-MARTEAU

Située au siège de la commune de Roiffé, canton des Trois-Moutiers, près Loudun (Vienne),

Susceptible d'un détail exceptionnel, Composée :

1° D'un vieux château et d'une réserve ;

2° Des domaines de la Roche-Marteau, de Beauregard, de Pétigny et du Bas-Ronday, d'une contenance totale d'environ 100 hect.

3° Et d'environ 122 hectares de bois renfermant ces domaines 122 hect.

Total : 222 hect.

Les domaines de Pétigny et du Bas-Ronday sont affermés à 58 fermiers.

S'adresser à M. HÉRAULT, intendant à Loudun (Vienne), fondé de pouvoirs, qui recevra les offres jusqu'au 1<sup>er</sup> mars 1883. (82)

**A VENDRE**

**UN JOLI PLANT De PEUPLIERS suisses**

S'adresser à M. DELANOUÉ-CHEVRIER, propriétaire à Gaure, commune de Varennes. (889)

MARCHANDISES d'un FONDS DE CHAPELLERIE nouvellement installé, à CÉDER en bloc ou par parties. S'adresser à M. GUIHAL, syndic, 13, rue Lenepveu, à Angers. (83)

MM. BRUNET et PINET demandent un bon cheval de voyage.

LA Régisse Sanguinée QUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesse & Bistocac et facilite la Digestion. 0<sup>fr</sup>75 dans toutes Pharmacies.

**LE JOURNAL DES CAMPAGNES**

Et d'Agriculture progressive réunis 28<sup>e</sup> ANNÉE

Paraissant tous les samedis

AVEC DE MAGNIFIQUES GRAVURES

6 fr. par an.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus varié de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatant les principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, la cote des valeurs de bourse, etc., etc.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Administration : 18, rue Dauphine, à Paris.

**27, rue de la Tonnelle PHARMACIE CENTRALE DE SAUMUR**

Droguerie, Produits chimiques, Herboristerie

E. D'HUY, pharmacien,

Fournisseur de la Pharmacie de la MAISON CENTRALE de Fontevault.

Dépôt de toutes les Spécialités pharmaceutiques.

RÉDUCTION CONSIDÉRABLE SUR TOUS LES PRIX Médicaments et Produits de 1<sup>er</sup> choix.

On exécute à la Pharmacie les ordonnances de toutes les Sociétés de Secours Mutuels.

**VOUS NE TOUSSEREZ PLUS**

si vous sucez quelques bonbons au Goudron du D<sup>r</sup> GRAMONT. Agréables à la bouche, ils portent de suite l'arôme précieux du goudron sur les poumons et arrêtent aussitôt la toux. Par le passé on buvait de l'Eau de Goudron, mais le goût répugnait. Depuis peu on fait des Capsules de goudron recouvertes de gélatine pour en masquer la saveur; ici l'inconvénient est grand, car l'enveloppe dure qui recouvre le goudron l'empêche d'agir comme calmant immédiat, tandis que le Bonbon GRAMONT fond de suite et soulage immédiatement. Prix : la boîte 1 fr. 75 ; 1/2, 1 fr. Env. poste contre mandat ou timbre 30 cent. en sus. Dépôt à Saumur : pharmacie GABLIN, 27, rue d'Orléans, et princ. pharmaciens.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.